

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du jeudi 24 octobre 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre octobre, le Conseil municipal de la Commune de POLLIAT, convoqué le 17 octobre, s'est réuni publiquement au lieu habituel de ses séances à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BIENVENU, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : M. Bernard BIENVENU, Maire  
Mmes et MM FAVIER, POBEL, CHANEL, GRAS, BOZONNET, Adjoints ; MMES et MM. BUATHIER, BERTHAUD, TRIPOZ, CUBY, PACQUELET, SOUQUES, DUBOIS, PANIBAL, CLERC, DOMMANGE.

**Excusés** : Mme JANAUDY

**Absents** : Mme BROYER, M. DOSCH

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Marie-France FAVIER

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle a des observations à formuler sur le compte-rendu de la séance du 24 octobre 2019 : pas d'observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

**I) ADMINISTRATION GENERALE**

➤ **Compte-rendu des décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales**

Délivrance de concessions dans le cimetière

Date	Numéro	Concessionnaire	Durée	montant
19/09/2019	Renouvellement Concession	JOUVENT Alphonse	30 ans	188 €
19/09/2019	Concession 864	DUFOUR Michel	30 ans	376 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption sur les parcelles suivantes :

- Parcelles AE 22, 38 route d'Attignat pour 2 929 m<sup>2</sup> et 202m<sup>2</sup> : division foncière

➤ **Congrès des Maires : mandat spécial**

Le 102<sup>ème</sup> congrès des Maires de France se déroulera à Paris, Porte de Versailles du 18 au 21 novembre 2019 et aura pour thème : "Les maires, au cœur de la République".

Cette manifestation nationale, qui regroupe chaque année plus de 5 000 maires et adjoints, est l'occasion de participer à des débats, tables rondes, ateliers sur des sujets relatifs à la gestion des collectivités territoriales. Elle permet également d'entendre les membres du Gouvernement concernés présenter la politique de l'Etat vis-à-vis des communes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, mandate Monsieur le Maire à effet de participer au 102ème congrès des maires de France et décide de prendre en charge l'intégralité des frais occasionnés par ce déplacement sur la base des dépenses réelles effectuées (circulaire du 15/04/1992)

➤ **RAM : convention avec les communes de Montracol et Vandeins**

Madame FAVIER présente la convention à intervenir entre les communes de Polliat, Montracol et Vandeins dont le coût de fonctionnement 2018 s'est élevé à 21 310.65 €. La CAF a versé une prestation de 9 041.10 € à l'ALJ et 6 681.86 € à la commune. Il est donc resté à charge pour les trois communes 5 465.21 €. 35 assistantes maternelles étaient en fonction en 2018 sur les 3 communes dont 19 pour Polliat, 11 pour Montracol et 5 pour Vandeins.

Le coût pour chaque commune s'élève donc à 2 966.81 € pour Polliat, 1 717.65 € pour Montracol et 780.75 € pour Vandeins.

Madame FAVIER indique que les budgets à venir seront plus élevés : de l'ordre de 25 000 € en 2019 avec un coût de personnel qui passe de 9 000 € à 12 600 € ce qui s'explique par un temps de travail qui passe de 0.4 ETP à 0.5 ETP ; et de l'ordre de 36 000 € en 2020 avec des charges de personnel d'environ 20 000 €. Certes ALFA3A a une grille de rémunération plus élevée mais il est néanmoins difficile d'expliquer le faible coût des charges de personnel de 2018.

Monsieur le Maire précise que ce n'est pas à cause du changement de prestataire que la convention est renouvelée mais parce qu'elle était arrivée à échéance.

Madame FAVIER fait part à l'Assemblée du projet de création d'une salle sensorielle pour le RAM qui sera la seconde sur la CA3B. ALFA 3A a le souhait de développer le RAM et d'associer encore plus d'assistantes maternelles

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention tel qu'il a été présenté et autorise Monsieur le Maire à le signer.

## II) FINANCES

➤ **CA3B : transfert des résultats du budget Assainissement**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la CA3 exerce la compétence "eau et assainissement collectif" sur l'ensemble de son territoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, conformément à ses statuts modifiés et approuvés par le conseil communautaire du 17 septembre 2018.

Le solde de clôture des sections de Fonctionnement et d'Investissement s'élève à 420 741.58 €. Les restes à réaliser de la section d'investissement s'élèvent à 298 130.51 € et celui de l'emprunt à 81 240.93 € ce qui laisse un solde positif de 41 370.14 €.

Monsieur le Maire indique que la CA3B s'est engagée, par courrier, à inscrire les opérations prioritaires telles qu'elles seront définies par le schéma directeur d'assainissement qui est en cours d'élaboration.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le transfert des résultats de fonctionnement et d'investissement du budget annexe 2018 de l'assainissement collectif de la commune au profit de la CA3B.

➤ **CA3B : approbation du rapport de la CLECT**

Monsieur le Maire expose que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) qui est chargée d'évaluer les conséquences financières des transferts de compétence entre les EPCI et leurs communes membres s'est réunie le 24 septembre 2019.

Le rapport que la CLECT a eu à analyser porte sur :

- Le transfert de la compétence Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) à la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse (contribution et allocation vétéran), prévu par délibération de la CA3B du 26 mars 2018 et effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Les charges transférées ont été évaluées à partir des montants versés par les communes en 2018 (évaluation de droit commun des charges transférées) ;

- La restitution aux communes de l'ancienne CC de Treffort-en-Revermont des contributions au SIVOS de Coligny (pour les enfants scolarisés au collège de Coligny) prévue par délibération de la CA3B du 10 décembre 2018 (évaluation de droit commun des charges restituées). Les charges restituées ont été évaluées à partir des montants versés par la CA3B en 2018 ;
- L'intégration dans les attributions de compensations du fonds de solidarité aux communes rurales et rurales accessibles de moins de 1 000 habitants ;

Ce rapport a été adopté à l'unanimité de la CLECT, ce qui permet désormais d'enclencher le processus délibératif qui aboutira à la fixation définitive par le Conseil communautaire des attributions de compensation pour l'exercice 2019.

Madame CLERC trouve élevé le montant des services communs SIT. Cela représente 34 000 € de moins sur l'attribution de compensation.

Monsieur le Maire rappelle qu'il ne s'agit là pas d'une compétence transférée mais d'un service mutualisé pour la gestion du parc informatique, de la téléphonie et des copieurs.

Madame CLERC fait remarquer qu'il y a régulièrement des charges ajoutées mais que l'on a du mal à voir la plus-value apportée.

Monsieur le Maire répond qu'effectivement il est possible de s'interroger surtout quand on est confronté à des problèmes de réactivité du service informatique mutualisé. Un autre exemple de la lourdeur des services de la CA3B : en mars le service gérant les déchetteries est venu faire un point et il lui a été demandé :

- Une extension des horaires d'ouverture et notamment pour le vendredi
- De remettre une benne à verre à l'intérieur
- De revoir le système de sécurité mis en place pour le dépôt des déchets verts

La CA3B a répondu par courrier en juillet et a émis un avis favorable pour l'extension de l'ouverture, mais n'a pas répondu pour la mise en place de bennes à verres à l'intérieur de la déchetterie et a indiqué qu'il était envisagé d'installer une plateforme à déchets verts à Péronnas.

Monsieur le Maire a renvoyé un courrier à la CA3B qui reste encore à ce jour sans réponse.

Force est de constater que la CA3B tarde à trouver son rythme de croisière et qu'il lui faudra encore du temps pour être efficace.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le rapport de la CLECT tel que présenté.

#### ➤ **Rénovation de 2 courts de tennis : demande de subvention auprès de la Région**

Monsieur GRAS expose à l'Assemblée le projet de rénovation de 2 courts de tennis en béton poreux et la réfection de l'éclairage de ces courts prévus au cours de l'été 2020. Il rappelle que ces courts, construits en 1985, ont été régénérés à deux reprises. Aujourd'hui, devant l'état d'usure et de désagrégation de ces courts, il est envisagé de les rénover, afin de permettre la pratique du tennis en toute sécurité.

Monsieur GRAS fait part que la Région Auvergne Rhône-Alpes est susceptible d'allouer une subvention à la commune et qu'il convient donc de la solliciter.

Le plan de financement proposé est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Rénovation de 2 courts de tennis en béton poreux et pose d'une clôture	61 000.00 €	DETR CA3B REGION	12 000.00 € 9 796.00 € 16 400.00 €
Eclairage	21 000.00 €	FONDS PROPRES	43 804.00 €
TOTAL	82 000.00 €		82 000.00 €

Madame CLERC fait remarquer que le tennis a des fonds propre à hauteur de 25 000 € et demande si le club va participer à ces travaux de rénovation.

Monsieur GRAS indique que le club va prendre en charge, à partir de la réfection, les travaux de démoussage des courts qui sont réalisés tous les 2 ans et qui étaient jusqu'à présent à la charge de la commune.

Monsieur SOUQUES demande si la Fédération de tennis va participer au financement de ces travaux. Monsieur GRAS répond que la Fédération a un accord avec la Région.

Le Conseil municipal, l'unanimité, approuve le programme de rénovation de 2 courts de tennis en béton poreux et le changement de l'éclairage de ces 2 courts et son plan de financement, sollicite l'aide de la Région Auvergne Rhône-Alpes au taux le plus élevé possible.

#### ➤ **CA3B : demande de subvention pour la rénovation de 2 courts de tennis au titre du FSC**

Monsieur GRAS rappelle que dans le cadre de la mise en œuvre d'une politique de solidarité communautaire, la Communauté d'agglomération souhaite accompagner les communes dans la réalisation de projets structurants pour elles-mêmes et pour l'Agglomération.

Ainsi par délibération du Conseil de Communauté de Bourg-en-Bresse Agglomération n°8 du 25 mars 2013, ont été instaurées les règles générales de versement de fonds de concours aux communes membres, régis par l'article L 5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'attribution d'un fonds de concours de la CA3B au titre de la part thématique du Fonds de Solidarité Communautaire de l'année 2018, soit la somme de 9796 € pour la rénovation de 2 courts de tennis.

### **III) VOIRIE**

#### ➤ **Parcelle AE 229 de 14 m<sup>2</sup> : intégration dans le domaine public**

Monsieur BOZONNET indique que dans le cadre de la succession GUYON THI QUY et pour faire suite à la vente de la parcelle cadastrée AE 228, le notaire a demandé la régularisation de la cession de la parcelle AE 229 d'une superficie de 14 ca, objet de l'alignement au profit de la commune de POLLIAT.

Monsieur POBEL indique qu'il était présent lors du bornage.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise cette cession et indique que la parcelle AE 229 sera intégrée au domaine public de commune

#### ➤ **Déclassement de 26 m<sup>2</sup> de la VC 33 dite chemin de Bezaton et intégration dans le domaine privé de la commune avant cession**

Monsieur BOZONNET fait part à l'Assemblée du projet d'échange de terrain entre la commune et Monsieur et Madame TRIPOZ dans le cadre de la construction de leur maison d'habitation. La commune va céder 26 m<sup>2</sup> pour la réalisation de l'entrée et M et Mme TRIPOZ vont céder une bande de 29 m<sup>2</sup> en alignement de la voirie.

Avant de pouvoir conclure cet échange, il s'avère nécessaire de procéder au déclassement de ces 26 m<sup>2</sup> pour permettre la cession.

Ce déclassement ne portant pas atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par la voie puisqu'il s'agit d'une portion d'espace vert, la délibération n'est pas soumise à enquête publique, conformément à l'article L.141-3 du Code de la voirie routière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de déclassement de 26 m<sup>2</sup> du chemin de Bezaton (VC 33) afin d'en permettre la cession.

#### IV) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

##### ➤ **Motion pour la suppression de la réorganisation des services de la DGFIP**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du courrier adressé par l'intersyndicale des services de la Direction des Finances publiques. Dans le cadre du programme de réforme de l'action publique 2022, la réorganisation des services de la DGFIP prévoit la suppression de trésoreries de proximité ainsi que celle de services des Impôts. Les services municipaux, intercommunaux, les particuliers et les entreprises en seraient donc les premières victimes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande le retrait de ce projet qui sous couvert de rationalisation conduira inéluctablement à distendre un peu plus les liens entre l'État et les territoires.

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des rencontres qu'il a eues avec La Poste qui souhaite à terme transférer le service soit à la Commune soit à un commerce. A ce jour, rien n'est encore arrêté mais la question se pose du devenir de ce service public.

Monsieur le Maire indique avoir interrogé la Sous-Préfecture de Belley, pour savoir s'il serait possible d'implanter à Polliat une maison France Services qui regrouperait plusieurs services publics, tels la Poste, les Finances publiques, Pôle emploi, la CAF .....

➤ Monsieur BOZONNET indique que les travaux rue de la Croix ont débuté le 3 octobre. L'entreprise FONTENAT sous-traitant de la société COLAS, vient d'achever sa part du marché. La société COLAS prend le relais. Un réseau d'eaux pluviales a été découvert au milieu de la chaussée.

Route de Mézériat, le plateau surélevé est achevé. Il reste la signalisation à réaliser.

La commission voirie a validé le principe de création d'un chemin piétonnier à la Porte pour un coût d'environ 10 000 €. A voir au budget 2020.

➤ Monsieur GRAS indique que la commission "bâtiments" a visité l'espace Coppé, les écoles maternelle et élémentaire, la médiathèque.

La commission a également travaillé sur les travaux potentiels à réaliser en 2020, en fonction du budget qui sera alloué :

- Etanchéité des toitures du gymnase et de la salle polyvalente
- Pose d'un neutraliseur de calcaire à l'école primaire
- Installation d'un visiophone à l'école maternelle
- Rénovation des 2 classes de l'école primaire situées dans l'ancien bâtiment
- Câblage pour le projet "école numérique" dont le matériel est en partie financé par le CA3B
- Réfection des marches d'accès à la salle des fêtes
- Séparation chauffage/eau chaude à la poste afin de ne pas utiliser la chaudière en période de non chauffage
- Remplacement d'une partie des éclairages de bâtiment par des éclairages led

La rencontre entre les membres de la commission et les associations se déroulera le samedi 14 décembre.

➤ Madame CHANEL rappelle que les articles pour le bulletin municipal de fin d'année sont à retourner pour le 15 novembre. Sa livraison est prévue au 20 décembre et sa distribution sur la fin décembre, auquel sera joint le nouveau plan de la commune.

Elle indique qu'elle réunira la commission "communication" pour la création du nouveau site internet de la commune qui s'appuiera sur l'arborescence de celui de la CA3B.

Elle précise que les guirlandes pour les illuminations des arbres le long de la RD 1079 en centre bourg viennent d'être livrées.

➤ Monsieur POBEL rappelle à l'Assemblée les travaux prévus en matière d'éclairage public :

- Dépose et repose de 2 points lumineux (tènement BOUVARD)
- Pose de prise pour les décorations de Noël
- Rénovation divers secteurs
- Extension de points lumineux à Polaizé, Champvent, la Tour

21 000 € ont été prévus au BP 2019. L'estimation APS du SIEA se montait à 29 000 €. Après deux rencontres avec l'agent chargé du secteur, l'APD fait ressortir un reste à charge pour la commune de 17 000 € pour les travaux suivants :

- Dépose et repose de 2 points lumineux
- Pose des prises d'illuminations
- remise en état de certains points : il s'agit de déposer l'éclairage de certains quartiers et de le remplacer par de l'éclairage Led (du lotissement Val Pré à la déchetterie pour la route de Mézériat)
- extension au hameau de la Tour

Pour l'éclairage Led, le SIEA préconise de ne plus éteindre la nuit : les lampes étant équipées de drivers programmables avec une diminution d'intensité de 50 % la nuit, peu visible pour l'œil.

Monsieur POBEL indique que l'arrêté municipal pris en mai 2014 pour l'extinction de l'éclairage public la nuit devra être modifié quand les travaux auront été réalisés. Ils devraient être achevés fin décembre.

La modification du PLU a pris un peu de retard. Le dossier a été transmis à la mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) et aux personnes publiques associées.

La démolition du tènement Bouvard va débuter début janvier 2020. L'entreprise retenue par l'EPF est la SA Roger Martin.

Monsieur POBEL fait le compte-rendu de la rencontre qui s'est tenue entre la commune, la SEMCODA et l'Atelier du Triangle pour l'aménagement de la phase 2 de la ZAC Pré Vulin, suite à l'étude réalisée par Adéquation. La commission "urbanisme" se réunira prochainement pour la présentation de cette phase 2 qui devrait comporter la construction d'une centaine de logements sur 12 ans.

➤ Madame FAVIER évoque le projet de réhabilitation de la résidence autonomie, validée par Dynacité. La commune est en attente de l'esquisse d'aménagement.

Les familles trouvent que les appartements sont bien conçus mais demande la suppression de la marche dans la salle de bain et celle pour accéder au balcon. Il est également envisagé la possibilité d'avoir un appartement "essai", qui pourrait aussi être loué aux familles en visite et enfin il est souhaité une cuisine adjacente à la salle commune.

Madame FAVIER fait le compte-rendu de l'assemblée générale du club de l'amitié qui a eu lieu le 22 octobre en présence d'environ 110 participants. C'est une association dynamique avec de nombreuses activités. Le bilan fait ressortir un résultat positif de 1 559 € et un fonds social de 17 967 €.

Elle poursuit par le compte-rendu de la réunion entre les membres de la commission "maison de santé", Ain Habitat et cabinet d'architectes BARILLOD au cours de laquelle le projet de maison de santé a été présenté. Une prochaine réunion se tiendra le 6 novembre et Madame FAVIER indique avoir un rendez-vous téléphonique avec Monsieur VOISIN, chargé de mission Santé, sport et handicap à la Région Auvergne Rhône-Alpes. En parallèle, les professionnels de la santé travaillent sur leur projet global de prise en soins des patients, dossier qui sera transmis à l'ARS.

Madame FAVIER termine en rappelant aux élus que le repas du CCAS se déroulera le 23 novembre.

➤ Monsieur le Maire indique que la cabine à livres a été installée sur la place.

Il précise que la commune est enfin entrée en possession de la succession PIRAT.

Monsieur le Maire présente le projet de territoire de la CA3B et invite les élus à se connecter à l'intranet de la CA3B pour aller visionner les films réalisés sur les différentes thématiques.

➤ Madame DOMMANGE fait remarquer qu'au rond-point d'Intermarché le couvercle de la bouche d'égout a été déplacé depuis au moins 2 semaines et qu'il conviendrait de le remettre afin d'éviter un accident.

Prochain conseil municipal le 5 décembre 2019 à 19 H 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 30.

La Secrétaire de Séance,  
Marie-France FAVIER

Le Maire,  
Bernard BIENVENU